



Par courriel, le 1^{er} février 2024

Madame la Ministre,
Chère Bénédicte,

Nous accusons réception de votre lettre du 26 janvier dernier, dont nous vous remercions.

Nous souhaitons profiter de cette réponse pour souligner le souci de dialogue franc et de collaboration constructive qui nous a toujours animé tout au long de la législature, et notamment durant la crise sanitaire qui a durement impacté les auteurs et les autrices, particulièrement fragilisés.es par une précarité systémique désormais documentée.

Nous avons toujours apprécié l'écoute de votre équipe, singulièrement celle de Madame Magali Schock.

Cela étant précisé, notre alarme reste entièrement d'actualité.

Les possibilités de créer et de publier auprès d'un éditeur littéraire ou de BD/ Jeunesse de qualité pour nos auteurs et autrices sont amputées par la disparition d'ONLit et par la faiblesse et l'inadéquation des ressources et méthodes publiques disponibles pour contrer la crise qui se développe. D'autres opérateurs sont en grande difficulté comme vous le savez. La situation des auteurs et autrices qui doivent désormais demander leurs attestations WITA, adapter tous leurs contrats avec les éditeurs et les pouvoirs organisateurs de manifestations, se sauver de l'IA générative, est de plus en plus difficile.

Nous regrettons le manque d'anticipation patent de la FWB face ces défis.

Vous nous faites donc part de «la nécessité d'agir vite et de manière efficace » et vous proposez de demander à la CCEL de constituer un groupe de travail pour examiner les aides à l'édition, et éventuellement et ultérieurement envisager d'autres questions. Son ordre du jour ne le prévoit pas mais il s'agit sans doute d'un oubli.

Quoiqu'il en soit, à quatre mois d'élections majeurs, nous pensons que des actions plus rapides et plus globales s'imposent.

S'agissant des urgences relatives aux auteurs et autrices, nous allons examiner avec nos partenaires des autres fédérations professionnelles, sans tarder et de façon autonome, notamment :

1. les mesures prioritaires et les budgets afférents afin d'adapter les dispositifs de la FWB aux nouvelles réalités sociales et fiscales de la création et de l'édition ainsi que des animations ;
2. les mesures prioritaires et les budgets afférents afin de réaliser de premières adaptations des dispositifs de politique culturelle de la FWB aux nouvelles réalités de l'IA générative ;
3. les mesures prioritaires et les budgets afférents pour mettre à niveau les aides aux auteurs/autrices et les intégrer au plus vite par amendement dans le contrat de filière ainsi que dans les dispositifs administratifs des différents départements administratifs concernés;
4. les adaptations nécessaires aux mécanismes de soutien existant pour tenir compte de la dégradation des capacités d'édition de création et de diffusion en Belgique francophone et les budgets afférents;
5. les adaptations jugées nécessaires au contrat de filière pour les auteurs et autrices et les autres acteurs de la filière;

Scam Belgique
Rue du Prince royal, 87
1050 Bruxelles
BCE BE 0425 440 416

T. +32 2 551 03 20
info@scam.be
www.scam.be

Siège social Scam
5 rue Velasquez
F-75008 Paris

Ces analyses et revendications seront communiquées largement ensuite aux interlocuteurs qui souhaiteront en prendre connaissance et agir. Il s'agira aussi de préparer utilement la prochaine législature.

Enfin, nous vous remercions pour l'invitation à la cérémonie de signature de certains pouvoirs locaux au « contrat de filière du Livre » dans sa version initiale, déjà dépassé par les faits et manifestement insuffisamment doté budgétairement.

Retenus par d'autres obligations, nous donnons mandat à Geoffroy Wolters (Pilen) de nous représenter et de témoigner de nos réserves dans les termes suivantes :

Les auteurs et autrices de livres de la SACD et de la SCAM remercient les pouvoirs locaux qui manifestent par leur adhésion au « contrat de filière du livre » leur volonté d'agir constructivement pour notre secteur artistique et culturel qui traverse des difficultés inédites.

La convergence des politiques publiques, et leur mise en œuvre avec les fédérations professionnelles, est un enjeu majeur identifié par le secteur du livre depuis 2013, sur le modèle développé de longue date par le secteur audiovisuel. Le texte du contrat de filière du livre date déjà de 2018, et ne pouvait déjà pas être considéré comme complet. Il est notamment quasi silencieux s'agissant des auteurs et autrices.

Les crises successives et leurs effets négatifs, les réformes fiscales et sociales des arts, l'IA générative bouleversent toutes les activités de création, d'édition et de diffusion. Il sera donc indispensable de voir le contenu de ce contrat évoluer rapidement, et ses modalités de gestion revues, afin de mieux préparer l'adhésion des partenaires futurs (les régions par priorité) et d'orienter vers ces nouveaux enjeux les actions des partenaires signataires actuels.

Nous restons à votre disposition pour tout échange ou collaboration dans les prochaines semaines.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, chère Bénédicte, l'expression de notre haute considération.

Isabelle Rey
Présidente du Comité belge de la Scam

Frédéric Young
délégué général pour la Belgique

Scam Belgique
Rue du Prince royal, 87
1050 Bruxelles
BCE BE 0425 440 416

T. +32 2 551 03 20
info@scam.be
www.scam.be

Siège social Scam
5 rue Velasquez
F-75008 Paris